

## RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : avril-mai-juin 2020

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Julie Forget	Vice-présidente	Rencontre avec l'association québécoise pour l'évaluation d'impact (AQÉI)	2020-01-24	Montréal	100,05			21,59		
Julie Forget	Vice-présidente	Participation cérémonie de commémoration de la tragédie de Polytechnique, invité par la ville de Montréal.	2019-12-06	Montréal	96,12					
Julie Forget	Vice-présidente	Participation au lancement de l'État du Québec	2019-11-08	Montréal	65,93					

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.